

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

<b>Nombre de conseillers :</b>	52
<b>En exercice :</b>	47
<b>Présents :</b>	51
<b>Votants :</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Monique CAUDAN

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN

**ABSENTS EXCUSES :**

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

**POUVOIRS :**

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)  
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-103

**POLITIKES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**  
**13-RESSOURCES HUMAINES**

---

**Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) et concomitamment création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (13/35ème) au sein du service gestion patrimoine (entretien de bâtiment) au 1er août 2020**

---

Au sein du service gestion patrimoine, un agent à temps non complet (28H/sem) est affecté à l'entretien des locaux du bâtiment administratif des services techniques et à l'allotissement au service de portage de repas. L'agent souhaite ne plus effectuer les missions d'allotissement qui représentent 6H30 par semaine mais également 8H30 d'entretien de locaux en raison d'un cumul d'emplois en CDI dans le secteur privé.

Aussi, il est proposé de réduire le temps de travail de l'agent de 15H00 à compter du 1<sup>er</sup> août 2020. Le Comité technique a été saisi pour avis.

Dans ce contexte, il convient de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) et concomitamment création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (13/35ème) au sein du service gestion patrimoine (entretien de bâtiment) à compter du 1er août 2020.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la suppression d'un un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) et concomitamment la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (13/35ème) au sein du service gestion patrimoine (entretien de bâtiment) à compter du 1er août 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la suppression d'un un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) et concomitamment la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (13/35ème) au sein du service gestion patrimoine (entretien de bâtiment) à compter du 1er août 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

